



GUIDE DU PARENT

CAMP DE JOUR DE SAINTE-MARTINE



BONJOUR CHERS PARENTS,

Voici venu le temps pour vos enfants de prendre des vacances au camp de jour de Sainte-Martine! Heureusement, nous avons pour mission d'encadrer les enfants d'âge primaire par le biais de l'animation dans un environnement sain, sécuritaire et dynamique. Le camp de jour s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans (au 30 septembre de l'année en cours).**Les enfants ayant complété leur maternelle 4 ans dans l'année en cours sont aussi acceptés.**

Le camp de jour est **offert en priorité aux résidents de la Municipalité de Sainte-Martine** (jusqu'au 1er juin).

Les enfants ont accès à divers locaux adaptés à leurs besoins ainsi qu'à des espaces sécuritaires et vastes. Ils ont aussi accès à divers parcs situés sur notre territoire en plus d'avoir accès à la pataugeoire et piscine municipale tous les après-midi (lorsque la température le permet).

Les groupes sont formés selon l'âge des enfants et les groupes sont par la suite jumelés deux par deux. Ce qui signifie que vos enfants sont encadrés par deux animateurs formés et responsables en tout temps.

Les objectifs généraux du camp :

- Offrir des activités physiques, artistiques, récréatives, culturelles et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- Contribuer au développement de l'estime de soi et de bonnes habitudes de vie;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe, de sociabiliser et de découvrir son milieu;
- Répondre aux besoins d'intégration, d'inclusion et d'acceptation de tous les participants;
- Offrir une programmation inclusive et riche en diversité.

Pour ce faire, nous avons une équipe qualifiée et de qualité. Celle-ci cumule plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'animation. Notre équipe, qui comprend deux cheffes animatrices, assure le suivi auprès des parents et des animateurs.

Tout le personnel reçoit une formation annuelle basée sur le programme DAFA, qui permet d'acquérir les connaissances nécessaires afin d'encadrer vos petits tout au long de l'été. De plus, nous assurons la formation continue et l'encadrement à nos animateurs et accompagnateurs.

Le camp de jour de Sainte-Martine est **conforme au cadre de référence de l'association des camps du Québec depuis 2021**.

Lisez attentivement ce guide, car il contient les informations utiles pour vivre la plus belle expérience de camp de jour possible.



Bon été!



Geneviève Tardif
GENEVIÈVE TARDIF, DIRECTRICE LSCVC

Laurence Hyland
LAURENCE HYLAND, COORDONNATRICE LSCVC

INSCRIPTIONS

Pour toutes inscriptions, veuillez-vous rendre sur notre plateforme en ligne Sport-plus ou visitez notre site internet www.sainte-martine.ca à ACTIVITÉS, CAMP DE JOUR.

Pour toutes questions ou problématiques :

Laurence Hyland, coordonnatrice LSCVC
450 427-3050 poste 222 | loisirs@sainte-martine.ca



POLITIQUE DE PAIEMENT ET D'ANNULATION

Paiements : Le paiement doit être effectué en totalité pour confirmer votre inscription.

**** À noter que nous acceptons les ententes de paiements sous certaines conditions. Pour ce faire, vous devez faire votre inscription directement avec Laurence Hyland par courriel : loisirs@sainte-martine.ca ou par téléphone au 450-427-3050 poste 222. ****

Mauvais payeur : Quelqu'un qui n'acquitte pas son solde ou ne respecte pas son entente de paiement. Les parents dans cette situation se verront refuser une entente de paiement à l'année suivante.

Méthodes de paiement : Les paiements peuvent être effectués par chèque, carte débit ou argent comptant à l'hôtel de ville durant nos heures d'ouverture. Nous acceptons aussi les paiements de carte de crédit par téléphone au 450-427-3050 poste 222 ou directement en ligne sur votre compte Sport-Plus lors de l'inscription.

Annulation et remboursement : Aucun remboursement ni annulation n'est accepté, à moins d'un billet médical prouvant que l'enfant ne peut pas participer au camp de jour.

AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS LES ENFANTS ET DE RESPECTER LES NORMES EN VIGUEUR, NOUS VOUS RAPPELONS QUE :

- Si votre enfant se présente au camp de jour sans être inscrit ou sans que le paiement n'ait été effectué (sauf en cas d'entente de paiement), il ne pourra pas être accepté.
- Si un enfant non inscrit arrive seul au camp de jour, nous vous contacterons immédiatement. Vous devrez venir le chercher sans délai.
- Si nous sommes dans l'incapacité de vous joindre, nous serons dans l'obligation d'aviser la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

CRÉDIT D'IMPÔT - RELEVÉ 24

La Municipalité de Sainte-Martine transmettra par courriel, en février de l'année suivante, un relevé 24 à chaque famille d'enfant(s) inscrit(s) au camp de jour. Il est donc important d'inscrire le numéro d'assurance sociale du parent-payeur qui désire recevoir le relevé 24 à l'espace prévu sur le formulaire d'inscription. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse postale ou courriel. Vous avez aussi accès à votre relevé 24 directement sur votre compte Sport-Plus

COORDONNÉES

DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 30 À 16 H 30
VENDREDI DE 8 H 30 À 12 H 30

LAURENCE HYLAND

450-427-3050 POSTE 222
loisirs@sainte-martine.ca

GENEVIÈVE TARDIF

450-427-3050 POSTE 247
direction.loisirs@sainte-martine.ca

POPSICLE (CHARLOTTE)
CHEFFE ANIMATRICE
514-824-3289

PISTACHE (MAIKA)
CHEFFE ANIMATRICE
514-824-3289

DU 25 JUIN AU 22 AOÛT 2025
DE 6 H 30 À 18 H

HORAIRE & LIEU



Le camp de jour débute **le mercredi 25 juin et se termine officiellement le 15 août**

À noter que nous offrons aussi une semaine supplémentaire du 18 au 22 août avec inscription à la journée (places limitées)



Le camp de jour se déroule de 9 h à 16 h

(service de garde de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h, pour les enfants inscrits seulement).



ÉCOLE SAINTE-MARTINE
5 RUE RONALDO-BÉLANGER

ARRIVÉE & DÉPART SEUL

La première journée de camp de jour de l'enfant, le parent ou tuteur **doit se présenter pour signer l'autorisation d'arrivée et de départ seul**. Si votre enfant se rend seul au camp de jour, le camp prends sous sa responsabilité l'enfant une fois qu'il a donné sa présence à l'accueil du camp et ce, jusqu'à ce qu'il quitte en fin de journée. **Les déplacements pour l'arrivée et le départ ne sont pas sous la responsabilité du camp de jour.**

ARRIVÉE

Par souci de sécurité, le parent ou tuteur doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil pour donner la présence de l'enfant à la personne sur place.

DÉPART

Il est primordial d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp sur la fiche d'inscription. Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent se présenter au camp de jour et repartir avec votre enfant.

SI VOTRE NOM N'EST PAS SUR LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES, NOUS NE POURRONS PAS VOUS LAISSER PARTIR AVEC L'ENFANT, PEU IMPORTE LE LIEN DE PARENTÉ.

Par souci de sécurité, le parent ou la personne autorisée à venir le chercher doit toujours se présenter à l'accueil. Si une autre personne que ceux inscrits sur le formulaire doit venir chercher exceptionnellement l'enfant le soir même, veuillez en informer les responsables à l'accueil ou par téléphone durant la journée.

Une pièce d'identité sera exigée pour récupérer l'enfant que vous venez chercher. Assurez-vous de l'avoir en tout temps.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour doit être respecté. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

RETARD DU PARENT

**APRÈS 18 H, L'ANIMATEUR PRÉSENT CONTACTERA LES PARENTS.
APRÈS 18 H 05, LE PARENT DEVRA PAYER DES FRAIS DE 3 \$ POUR CHAQUE TRANCHE
DE 5 MINUTES DE RETARD.**

MÉDICATION

Dans le cas où un enfant devait recevoir un médicament prescrit, celui-ci doit être dans son **contenant d'origine** et **étiqueté d'une ordonnance** portant les renseignements suivants : **nom de l'enfant, posologie et fréquence d'administration.**

L'ENFANT NE PEUT PAS GARDER SES MÉDICAMENTS DANS SON SAC, VOUS DEVEZ DONC OBLIGATOIREMENT LES REMETTRE AUX CHEFFES ANIMATRICES.

De plus, le parent ou tuteur doit obligatoirement compléter dans la fiche santé l'information sur la médication. Un formulaire d'autorisation à administrer un médicament doit être rempli et signé par le parent ou le tuteur pour que l'équipe responsable soit autorisée à donner le médicament. Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans votre autorisation écrite. **Le formulaire d'autorisation vous sera remis directement à l'accueil par l'équipe responsable.**



ENFANT MALADE & PÉDICULOSE

Dans le cas où l'état de santé de votre enfant changerait au cours de la journée, les parents seront **immédiatement avisés par téléphone**. Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants. Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquer avec la personne responsable pour l'en informer. Si un employé du camp de jour remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison.

HYDRATATION & CHALEUR

Il est **obligatoire de fournir une bouteille d'eau chaque jour** à votre enfant. Des abreuvoirs sont disponibles pour le remplissage en tout temps. Le camp de jour planifie des pauses d'hydratation durant la journée et ajuste ses activités selon la température.

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les objets perdus qui n'auront pas été réclamés avant le 30 septembre seront remis à un organisme local de bienfaisance.



MICRO-ONDES

Par souci de fonctionnalité et parce des activités sont prévues à l'extérieur, le camp de jour n'offre pas de service de micro-ondes. Nous vous demandons donc de fournir un lunch froid à votre enfant ou de faire l'utilisation d'un thermos.



ALLERGIES

Il est interdit d'apporter des aliments pouvant contenir et/ou ayant des traces de **noix ou d'arachides**. Les **fruits de mer** sont aussi interdits.

VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES PROSCRITS

Tous les enfants doivent porter des chaussures ou sandales qui tiennent bien le pied et avec lesquelles ils pourront courir ou pratiquer une activité physique quelconque sans risque de se blesser. **Un habillement en cohérence avec la température extérieure est primordial pour le confort de votre enfant!** Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos grossiers ou discriminatoires sont proscrits.

VEUILLEZ NOTER QUE TOUT OBJET SE RETROUVANT DANS CETTE LISTE SERA CONFISQUÉ POUR LA JOURNÉE ET REMIS AU PARENT LORS DU DÉPART DE L'ENFANT. NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES OBJETS PERDUS OU VOLÉS.

- Objets électroniques;
- Jeux personnels;
- Médicaments non prescrits;
- Tout objet jugé inapproprié pour le camp de jour.



LISTE À COCHER :

Ce que j'apporte au
camp de jour

- Maillot de bain
- Serviette
- Lunch froid
- Collations X 2
- Crème solaire
- Bouteille d'eau
- Sandales (Piscine)

GRUPE FACEBOOK - PARENTS

Le camp de jour de Sainte-Martine a un groupe Facebook privé créé à la suite de plusieurs demandes de parents de voir les photos prises durant les activités et d'avoir une meilleure accessibilité à l'information. Cela dit, nous prenons à cœur le respect des règles de confidentialité et nous serons très sévères au non-respect des règles de l'adhésion :

1. Seuls les parents de l'enfant peuvent adhérer au groupe privé;
2. Le partage de photos est interdit;
3. Les commentaires violents, irrespectueux ou dégradants ne seront pas tolérés;
4. Tous les membres doivent répondre à un court questionnaire avant d'y être acceptés (nom de votre enfant, lien de parenté ...).

** La priorité étant les enfants, nous nous réservons le droit d'exclure du groupe tout membre qui ne respecterait pas les conditions.

Nom du groupe : Parents camp de jour Sainte-Martine 2025

JOURNÉES DE PLUIE

En cas de pluie, les animateurs suivent la programmation prévue en présentant les activités sur les plateaux intérieurs mis à leur disposition. De plus, en association avec les valeurs du programme Tremplin Santé, le camp de jour de Sainte-Martine relève le défi **PAUSE**, qui fait la promotion de l'utilisation équilibrée d'internet et des écrans afin de prévenir les risques liés à l'hyperconnectivité. De ce fait, sauf exception, le camp de jour de Sainte-Martine s'engage à diminuer au minimum les activités de diffusion d'écrans (projection de vidéos, films ...). Les films ne font donc pas partie de la programmation régulière et seront seulement mis en cas de pluie prolongée ou d'une journée à thématique spéciale.



PROGRAMMATION

L'équipe d'animation réserve aux jeunes du camp de jour de Sainte-Martine **des vacances magiques**, comme à l'habitude. Plusieurs journées spéciales de toutes sortes sont déjà à l'horaire (voir calendrier 2025 en ligne dès le début du camp de jour).

HORAIRE TYPE

6 H 30 À 9 H	SERVICE DE GARDE
9 H À 12 H	RASSEMBLEMENT
	ACTIVITÉ 1
	COLLATION
	ACTIVITÉ 2
12 H À 13 H	DÎNER
13 H À 14 H 15	PISCINE - GROUPE 1
14 H 15 À 15 H 30	PISCINE - GROUPE 2
16 H À 18 H	SERVICE DE GARDE

PISCINE

Les enfants vont à la piscine tous les après-midis, si la température et l'état de la piscine le permettent. La baignade est supervisée par une équipe de sauveteurs qualifiés. Les animateurs et accompagnateurs sont aussi présents sur place pour assurer l'encadrement des enfants. Il est primordial d'inscrire sur la fiche santé de l'enfant si celui-ci doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI). Des vestes de flottaisons sont disponibles à la piscine et l'animateur de votre enfant s'assurera du port de celle-ci le cas échéant.

Un test de nage sera **obligatoirement** fait en début de camp de jour pour tous les enfants dont la fiche santé mentionne qu'ils peuvent nager sans VFI, afin de confirmer leurs habiletés de nage. C'est le sauveteur qui détermine la passation ou non du test de nage. **À noter que si la fiche santé de l'enfant mentionne qu'il a besoin d'un VFI, cette consigne passera avant le test de nage.**

Les enfants seront identifiés par des bracelets de couleurs différentes afin de faciliter la gestion des vestes de flottaison par les animateurs et les sauveteurs. Cette pratique est recommandée par l'Association des camps du Québec et la Société de sauvetage du Québec.

ÉVALUATION DES APTITUDES À LA NAGE DES JEUNES UN TEST DE NAGE CERTIFIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Inspiré du programme Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique



Entrée sécuritaire à l'eau.



Se maintenir à la surface et repérer un endroit sécuritaire.



Nager vers un endroit sécuritaire.

AIDE À LA BAIGNADE

À noter que les brassards flottants ainsi que les ceintures de flottaisons ne sont pas acceptés à la piscine. Des vestes de flottaisons individuelles (VFI) sont disponibles, en quantité limitée, durant la période de baignade du camp de jour.

COURS DE NATATION

Pour les enfants inscrits seulement : Les cours sont offerts du lundi au vendredi entre 10 h et 13 h selon le niveau de nage de votre enfant. Les inscriptions pour les cours de natation se font indépendamment du camp de jour. Ils sont offerts à raison d'une heure par semaine pendant 8 semaines. Le camp de jour s'assurera d'aller porter les enfants inscrits directement à la piscine et les rapportera au camp de jour à la fin du cours.



Camp de jour



CODE DE VIE

CAMP DE JOUR SAINTE-MARTINE

EXEMPLES DE BONS CHOIX

- Offrir son aide à un autre;
- Ramasser sa place et faire attention au matériel;
- Dire un compliment ou mentionner le bon coup d'un autre;
- Respecter les règles de vie du camp de jour;
- Réparer un geste négatif par un geste réparateur;
- Écouter les consignes des sauveteurs;
- ...



ACTIONS DE DEGRÉ MINEUR

- Mauvais langage;
- Querelle;
- Désobéissance aux règles;
- Insulte;
- ...

Interventions possibles relatives aux actions et son contexte



Avertissement verbal ou écrit



Demande de poser un geste réparateur



Interventions éducatives et réalistes

ACTIONS DE DEGRÉ MAJEUR QUI NÉCESSITENT DES SANCTIONS

- Intimidation;
- Violence physique;
- Violence verbale;
- Bris intentionnel de matériel;
- Fugue;
- Crise de rage;
- Tout acte compromettant la sécurité des autres ou de soi-même.

Étapes en gradation

- 1 Retrait du groupe et rencontre avec un responsable
- 2 Appel aux parents et rapport d'évènement à signer
- 3 Expulsion pour le restant de la journée en cours ou expulsion la journée suivante
- 4 Expulsion d'une ou de plusieurs journée(s) ou définitive (selon la gravité et répétition des gestes)

** Le camp de jour se réserve le droit d'outrepasser des étapes en fonction de la gravité des gestes posés **

CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Faire preuve d'esprit sportif c'est:



ARTICLE I

D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

ARTICLE II

Accepter toutes les décisions de l'animateur sans jamais remettre en doute son intégrité.

ARTICLE III

Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.



ARTICLE VI

Accepter la victoire avec modestie, sans ridiculiser son adversaire.

ARTICLE V

Savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

ARTICLE VI

Vouloir se mesurer à son opposant dans l'équité. C'est compter sur son talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE VII

Refuser de gagner par tricherie.



ARTICLE VIII

Garder sa dignité en toute circonstance; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi; c'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.



Sainte-Martine